Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 janvier 2015

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 22 Votants : 23

Date de convocation : 30 décembre 2014

L'an deux mil quinze, le six janvier à vingt heures trois minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Argentat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, Maire. Etaient présents: MM. LEYGNAC, JOULIE, Mme FAURIE, M. BRICE, Mmes BRIANCON, VIEILLEMARINGE, LAYOTTE, M. CAUX, Mmes DORGE, VIDALLER, PIEMONTESI, MM. SAINT-RAYMOND, DENOT, Mme MALBERT, MM. PRESSET, TRONCHE, COMBE, Mmes MAJA, REYNIER, MIGNARD-LAYGUE, MM. DUCHAMP, COCHET

Absent (s) ayant donné procuration : M. ALAPHILIPPE, (procuration à M. LEYGNAC)

Absent (e) (s) excusé (e) (s) : /

Monsieur Bernard PRESSET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des modifications sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2014 ont été demandées par certains participants. Le délai trop court n'ayant pas permis de diffuser le compte rendu modifié, celui-ci sera soumis à l'approbation de l'assemblée à l'occasion du prochain conseil municipal du 20 janvier 2015.

□ AUTORISATIONS DE DEPENSES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2015, et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordonnateur peut "engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette" sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal.

a) Budget général

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget général primitif 2014 (hors chapitre 16 "remboursements d'emprunts") s'élève à 944 275,18 €.

L'ordonnateur peut mandater, avant le vote du budget, un montant maximum de :

944 275,18 € * 25% soit 236 068,80 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant l'adoption du budget général primitif 2015 :

 travaux d'aménagement du Giratoire d'Egletons et du bd du 11 novembre chapitre 23 Immobilisations en cours

150 000 €

 installation d'un bloc sanitaire au camping chapitre 21 Immobilisations corporelles

30 000 €

180 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (2 abstentions), autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater lesdites dépenses d'investissement à hauteur de 180 000 € avant l'adoption du budget général primitif 2015.

b) **Budget Service de l'eau**

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget primitif 2014 du Service de l'eau (hors chapitre 16 "remboursements d'emprunts") s'élève à 598 862,97 €.

L'ordonnateur peut mandater, avant le vote du budget, un montant maximum de :

598 862,97 € * 25% soit 149 715,74 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif 2015 du Service de l'eau :

Travaux d'aménagement Giratoire d'Egletons et du bd du 11 novembre :

- chapitre 23 Immobilisations en cours (montant HT)

12 500 €

- chapitre 27 Autres immobilisations financières (TVA 20 %)

2 762 €

15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dites dépenses d'investissement à hauteur de 15 000 € avant l'adoption du budget primitif 2015 du Service de l'Eau.

c) Budget Service Assainissement

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget primitif 2014 du Service assainissement (hors chapitre 16 "remboursements d'emprunts") s'élève à 140 426,64 €.

L'ordonnateur peut mandater, avant le vote du budget, un montant maximum de :

140 426,64 € * 25% soit 35 106,66 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif 2015 du Service assainissement :

Travaux d'aménagement Giratoire d'Egletons et du bd du 11 novembre :

- chapitre 23 Immobilisations en cours (montant HT)

29 250 €

- chapitre 27 Autres immobilisations financières (TVA 20 %)

5 850 €

35 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater lesdites dépenses d'investissement à hauteur de 35 100 € avant l'adoption du budget primitif 2015 du Service Assainissement.

△ AMENAGEMENT DU GIRATOIRE D'EGLETONS ET DU BOULEVARD DU 11 NOVEMBRE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du giratoire d'Egletons et d'une partie du boulevard du 11 novembre, réalisé en coordination avec les travaux du Conseil Général sur la voie départementale n°18 et 18 E.

Le coût total du projet est estimé par les services de Corrèze Ingénierie à 266 750,00 € H.T. (hors éclairage public).

Pour la partie giratoire, la Commune a déjà bénéficié d'une aide du Conseil Général pour un montant de 30 328,00 € dans le cadre du Contrat Territorial d'Aménagement (CTA).

Ce nouvel aménagement, plus conséquent, peut également bénéficier de deux autres aides du Département de la Corrèze au titre :

- des aménagements de sécurité des bourgs et des agglomérations,
- et de l'aménagement des routes départementales en traverse des bourgs et des agglomérations, travaux à réaliser par la commune d'Argentat, maître d'ouvrage (évacuation des eaux pluviales, bordures, caniveaux, réseaux, ouvrages).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Corrèze selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T. (€)	Montant des aides (€)			Autofinancement Communal (€)
	СТА	Amende de police	Aménagement en traverse	
	30 328,00	11 500,00	18 665,00	
266 750,00		60 493,00		206 257,00

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

○ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'action sociale d'intérêt communautaire entend apporter les réponses adaptées à :

- L'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire en exprimant ainsi une solidarité entre les communes membres.
- La mutualisation des moyens et l'optimisation de leur utilisation relevant de tout le territoire qui pourra s'adapter selon l'évolution et les besoins de la population.

Il propose de modifier les statuts de la Communauté de Communes en ajoutant un point spécifique au groupe de compétences optionnelles en ajoutant la compétence :

Actions sociales d'intérêt communautaire :

- → Mise en œuvre de toutes politiques visant à favoriser l'accès à la santé :
 - Accréditation d'organismes proposant des contrats mutualisés de santé pour les administrés du territoire;
 - Action en faveur de la prévention.

A compter du 1er janvier 2016, la compétence sera complétée du libellé suivant :

- → Mise en œuvre de toutes politiques visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées par la création d'une instance de coordination de l'autonomie :
 - Portage de repas à domicile ;
 - Organisation et gestion du service d'aide à domicile ;
 - Actions en faveur de l'animation;
 - Gestion d'un dispositif de transport à la demande ;
 - Soutien administratif.
- → Accueil, information, orientation et accompagnement du public

Monsieur le Maire précise que, lors de la réunion du 18 décembre 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité, favorablement à cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la modification des statuts Communauté de communes du Pays d'Argentat et charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

Information portée à la connaissance du Conseil Municipal

Cette information n'a pu être communiquée à l'assemblée lors de la séance du 10 décembre 2014 mais a été inscrite par erreur dans compte rendu de ladite séance. Par conséquent, Monsieur le maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'information suivante.

Après l'analyse des offres effectuée par Monsieur SAUTY, représentant le cabinet ARIMA Consultants, la commission d'appel d'offres réunie les 13 et 20 novembre 2014, a décidé d'attribuer les marchés d'assurances comme suit :

- lot n°1 : assurance des dommages aux biens et des risques : LATHIERE/GAN Assurances
 - formule de base : franchise 300 € pour un montant de prime de 10 414,64 € TTC/an et pour une durée de cinq ans.
- lot n°2 : assurance des responsabilités et des risques annexes : SMACL
 - formule de base pour un montant de prime de 2 005,16 € TTC/an et pour une durée de cinq ans.

- lot n°3: assurance des véhicules et des risques annexes: BRETEUIL Assurances courtage
 - formule de base + PS1 + PS2 : franchise de 150 € véhicules légers et franchise de 300 € véhicules lourds, pour une prime de 5 402,26 € TTC/an et pour une durée de cinq ans.
- lot n°4 : assurance de la protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle : SMACL
 - pour un montant de prime de 961,37 € TTC/an et pour une durée de cing ans.
- lot n°5: assurances des prestations statutaires : GRAS SAVOYE Grand Sud-Ouest
 - formule de base + PSE 1 + PSE 2 + PSE 3 avec charges patronales, pour un montant de prime de 71 988,75 € TTC/an et pour une durée de cinq ans.

Le présent compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2014 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en mairie, à la date du 13 janvier 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 37.

Le Maire,

Jean Claude LEYGNAC

-00O00-

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 20 janvier 2015 à 20 heures.

Le compte-rendu est disponible sur :

- le site internet : www.argentat.fr,

- Facebook : https://www.facebook.com/ArgentatKoi et Page Ville d'ARGENTAT Officiel

- Twitter: @ArgentatKoiOff